



Conseil sur ma demarche de preavis

Par **maxlam**, le **29/10/2010** à **03:06**

Bonjour,

Le temps que je me retracte de mon préavis de 1 mois (periode d'essai non concluante) mon propriétaire m'annonce qu'il a trouvé un acquereur (acheteur) car il veut vendre, du coup il refuse l'annulation du préavis. Est ce bien loyal?

Par **aliren27**, le **29/10/2010** à **06:38**

Bonjour,

Malheureusement vous avez donné congé donc vous ne pouvez plus garder le logement. Vous devez le libérer au terme des 1 mois de préavis, sauf accord amiable du bailleur.

Dans votre cas, le propriétaire a profiter que son bien soit libre pour le vendre et trouver un acquéreur qui peut refuser d'acheter si il y a un locataire.

Attention, si vous restez après le délais de préavis, vous serez occupant sans titre et expulsable au terme de la trêve hivernale, avec bien entendu des frais d'indemnité sans titre qui pourraient vous etre demandé par le juge.

Cordialement